AR PREFECTURE

016-200072023-20200730-20200730_20-DE

Regu le 31/07/2020

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 juillet 2020 Délibération n°20200730_20

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice: 70
Présents: 59
Pouvoirs: 5
Suppléants: 1
= VOTANTS: 65

dont « pour » : 65dont « contre » : 0dont « abstention » : 0

Objet : Délégation de service public « centre équestre de Montignac-Charente » : attribution

Le jeudi 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'ANAIS.

Présents: COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie — SOURY Christine - ROUMAGNE Magalie - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

MUGNIER Pierre-Hermann représenté par sa suppléante SAGNE Annie

CAILLAUD Nadia pouvoir à GUYON Jean-Guy DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

POTEL Maryse.

Absents non excusés: BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

AR PREFECTURE

016-200072023-20200730-20200730_20-DE

Regu le 31/07/2020

Objet : Délégation de service public « centre équestre de Montignac-Charente » : attribution

Vu les statuts communautaires,

Vu la délibération n°20191128_04 du 28 novembre 2019 décidant de relancer une procédure de mise en concurrence en vue d'attribuer par délégation de service public l'exploitation du centre équestre de Montignac-Charente à un nouvel exploitant, suite au terme du contrat de concession entre la communauté de communes et Madame Marie-Pierre BONNEAU au 31 décembre 2019,

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président, présenté et annexé à la délibération n°20191128_04 conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Vu la procédure de mise en concurrence et les propositions de la commission de délégation de service public réunie les 06 janvier et 06 février 2020 en vue de la sélection des candidatures et de l'attribution de la délégation,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Centre Equestre de Montignac-Charente conclue pour la période 2017-2019 est arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Suite au rapport présentant les différents modes de gestion possibles, il a été décidé de relancer une procédure en vue de confier l'exploitation du centre équestre de MONTIGNAC-CHARENTE pour une nouvelle période triennale renouvelable, sous la forme d'un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage.

Monsieur le Président précise que la procédure nécessitait le respect de certains délais (remise des offres, analyse des offres, attribution). Par conséquent, une période de rupture d'exploitation a eu lieu et notamment du fait du confinement sanitaire.

Il rappelle par ailleurs les principaux éléments retenus au sein du cahier des charges :

Mode de gestion : délégation de service public

Type de procédure : simplifiée

Type de contrat : Contrat d'affermage

<u>Durée du contrat</u>: 3 ans, avec reconduction expresse pour une période de 3 ans. <u>Montant de la redevance à l'issue des négociations avec l'exploitant</u>: 4 200 €

Nature des activités confiées :

Dans le cadre de l'exploitation du centre équestre, le délégataire s'engage à assurer les missions/prestations obligatoires suivantes :

- ✓ Développer la pratique des sports équestres (cheval et poney) pour la rendre accessible au plus grand nombre notamment par le biais d'une école d'équitation ;
- ✓ Veiller à l'amélioration permanente en matière d'accueil du public et développer la fréquentation du centre ;
- ✓ Proposer des actions ciblées en direction de publics spécifiques et notamment en partenariat avec les établissements accueillant des enfants, adolescents et adultes handicapés, et jeunes en formation professionnelle.

AR PREFECTURE

016-200072023-20200730-20200730_20-DE

Regu le 31/07/2020

Le délégataire est par ailleurs libre de proposer d'autres missions/prestations, telles que :

- ✓ Favoriser les animations sportives et de loisirs autour du cheval;
- ✓ Concevoir et vendre des produits touristiques en rapport avec l'équitation et en collaboration avec les acteurs locaux et notamment l'office du tourisme ;
- ✓ Assurer une activité de pension conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Proposer des activités de dressage des chevaux.

Principales compétences requises par le candidat :

- ✓ Etre titulaire des diplômes requis pour l'exploitation d'une activité rémunérée de centre équestre
- ✓ Justifier des capacités humaines, matérielles et financières permettant d'assurer les activités confiées dans le cadre du contrat de délégation.
- ✓ Justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine d'activités confié.

La commission d'attribution des délégations de service public qui s'est réunie le 06 février 2020 a décidé d'attribuer la présente délégation à Madame Caroline PROST-BARBARA domiciliée à PRANZAC (Charente).

Il est proposé que la remise des installations à l'exploitant se fasse à compter du 1^{er} août 2020, pour une durée de 3 ans, renouvelable expressément.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER la délégation du centre équestre de Montignac-Charente à Madame Caroline PROST-BARBARA pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} août 2020, renouvelable expressément, contrat ciannexé,
- D'AUTORISER le Président à réaliser et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

